



# BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

**NUMÉRO 5**  
JUN 2010

**LÉGISLATURE**  
2009-2012



# ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

---

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 21 juin 2010 à 20 h**

## **Ordre du jour**

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2009
2. Comptes de l'exercice 2009
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation
3. Approbation du règlement intercommunal sur l'organisation en cas de catastrophes et de situations extraordinaires, Chippis, Chalais, Grône et St-Léonard (EMIC)
4. Approbation du règlement intercommunal du Corps de sapeurs-pompiers du Vallon (CSP du Vallon)
5. Rapport des chefs de départements
6. Divers
  - Information concernant les travaux forestiers à Vercorin et à Briey

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

# ENERGIE: CHASSER LES ILLUSIONS!

---



> Alain Perruchoud

A l'heure où BP se bat pour colmater la fuite de pétrole qui souille les côtes des Etats-Unis, la question du recours aux énergies fossiles se pose avec toujours plus d'acuité. Preuve de cette prise conscience, cette année, le Salon de l'auto de Genève a fait la part belle aux voitures électriques. A ce propos, j'ai entendu une journaliste, de «La Première», saluer l'émergence de la propulsion électrique sur le marché de l'automobile et prêcher à qui voulait bien l'entendre que cette électricité allait pouvoir être produite à l'aide d'éoliennes, de centrales solaires ou autres sources alternatives et écologiques et que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Attention, ces discours, à l'emporte-pièce, sont dangereux surtout lorsqu'ils sont diffusés sur des médias très populaires. Ecoutés, ces discours pourraient pousser la population à prendre des décisions qu'elle regretterait amèrement.

A fin 2008, les statistiques de la Confédération démontrent que l'énergie fossile (pétrole et gaz) couvre 67.4% de nos besoins globaux en énergie. Près de la moitié de cette énergie est consommée par les véhicules automobiles. L'électricité couvre 23.5% de nos besoins globaux. 18.5% de ces besoins sont satisfaits par des sources d'énergies renouvelables (énergie hydro-électrique incluse). La part de l'énergie électrique produite par les énergies renouvelables, autres que l'hydroélectricité (biogaz, solaire, biomasse, éolienne, déchets), représente 0.45% de notre consommation globale. Compte tenu des rendements des moteurs, pour alimenter tout le parc automobile avec de l'énergie électrique, il faudrait accroître la production de manière à ce que l'électricité couvre 38% de nos besoins. Or, actuellement déjà, la production d'électricité ne satisfait plus la demande et notre pays est importateur. Et cette situation ne va pas s'améliorer. Le plan cantonal d'essai-

nissement des cours d'eau, pour ne citer que cette mesure, réduira la production de nos centrales hydroélectriques, d'une quantité d'énergie équivalente à la production d'une quarantaine d'éoliennes, telles que celles construites entre Martigny et Vernayaz. Et cette mesure est jugée insuffisante par les milieux écologiques. Comment dès lors prétendre que demain, avec quelques nouvelles installations de production d'énergie renouvelable, nous pourrions satisfaire à la demande sans faire appel à des sources classiques?

Je suis pour le développement des sources d'énergies alternatives et je suis convaincu qu'il faut les encourager. Sur notre commune, trois micro-centrales hydrauliques pourraient d'ailleurs être construites et un projet de chauffage à distance est à l'étude. De plus, nous devons nous efforcer de réduire notre consommation, en isolant mieux nos bâtiments et en changeant nos comportements.

Cependant, il faut garder la tête froide et ne pas se bercer d'illusions, ces mesures ne suffiront pas pour garantir, à moyen terme, l'approvisionnement énergétique de notre pays.

**Alain Perruchoud,**  
président

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2009

---

M. Alain PERRUCHOUD, président, souhaite la bienvenue à la centaine de citoyennes et citoyens et marque son heureuse surprise devant une assistance aussi nombreuse.

Il rappelle que la convocation a été affichée au pilier public dans les délais légaux, publiée par l'intermédiaire du *Bulletin Officiel* et enfin, relayée par le «*CHALAIS-Infos*» N° 3 de décembre 2009.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui n'est pas contesté.

Avant de passer au 1<sup>er</sup> point, le président propose Mme Fabienne PIGNAT et M. Yves PERRUCHOUD en qualité de scrutateurs officiels pour cette assemblée.

## 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 15 JUIN 2009

Le protocole a été publié dans le dernier numéro du «*CHALAIS-Infos*». Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans modification.

## 2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2010

Avant de passer aux explications précises, le président signale l'excellente ambiance qui règne au sein du Conseil communal. Par ailleurs, les tâches ont été partagées en fonction des connaissances et affinités, ce qui améliore le fonctionnement du

Conseil communal. Par contre, les procédures administratives compliquées et tortueuses ralentissent énormément l'avancement des dossiers.

M. Alain PERRUCHOUD détaille quelques dossiers importants, notamment:

- la rénovation du bâtiment «La Postale» à Chalais qui, après démolition et reconstruction, pourrait abriter des appartements DOMINO et des appartements pour personnes âgées;
- l'aménagement d'une déchetterie intercommunale aux Etreys (commune de Grône);
- le remembrement des zones de Grampraz-sous-Réchy qui verra s'ouvrir une zone propice à des constructions plus denses (immeubles ou logements groupés) pour économiser le peu de terrains encore disponibles;
- la construction d'une centrale de chauffe à bois réalisée par le Triage du Vallon, dont l'énergie pourrait être imposée aux futures constructions de cette zone;
- la reprise du Centre sportif du Lavioz par la Commune de Chalais avec la dissolution de l'association;
- la pérennité de la Télécabine de Vercorin, dont la concession expire au 31 décembre 2016 et dont les installations devraient être impérativement améliorées, voire remplacées.

Le président passe rapidement en revue les chiffres principaux du budget 2010 qui boucle avec une marge d'autofinancement de Fr. 2'189'120.– pour un total

de revenus de plus de 13,5 millions.

Le bénéfice net représente un montant de Fr. 445'620.–.

L'endettement communal devrait atteindre 10,2 millions au 31 décembre 2010.

Les investissements nets, quant à eux, avoisineront 2 millions de francs.

Le président commente les changements et différences importantes par rapport aux années antérieures en passant les comptes de fonctionnement selon les tâches, les uns après les autres.

Au chapitre des investissements, avec l'aide des cartes topographiques, pour mieux situer les différents chantiers, il donne des explications détaillées sur toutes les rubriques qui ont déjà été publiées dans le «*CHALAIS-Infos*» N° 3 de décembre 2009.

En conclusion, le président relève que ces investissements sont entièrement couverts par la marge d'autofinancement.

M. Alain PERRUCHOUD présente encore le plan financier pluriannuel 2011-2014, conformément aux dispositions légales (Loi sur les Communes et Ordonnance sur la gestion financière des Communes).

Dans ce plan, seul le fonctionnement ordinaire est prévu; les projets exceptionnels n'y figurent pas tant qu'ils ne sont pas étudiés.

Cette planification met en évidence la capacité financière de la Commune pour entreprendre

des projets d'importance qui nous attendent tout prochainement.

Mme Boguslawa WEBER demande que l'impôt sur les chiens serve à la création d'espaces de jeux pour les animaux.

Le président prend note de cette proposition.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, avec une seule opposition, le budget 2010.

### 3. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Cédric RUDAZ débute son rapport avec la mise en place d'un Corps des Sapeurs-pompiers intercommunal avec Grône et St-Léonard et les modifications qui surviendront.

Il présente ensuite le dossier de réaménagement du cimetière de Chalais avec les différentes options retenues pour une réalisation des travaux par étapes échelonnées en fonction des besoins et des disponibilités financières.

Il commente également les dispositions réglementaires qui devront faire l'objet d'une refonte totale pour les adapter à la situation actuelle.

Mme Françoise SCAPUSO établit le bilan des réalisations 2009 dans le domaine scolaire et livre les objectifs 2010, soit les horaires-blocs, les organisations spécifiques introduites par la mise en œuvre de l'horaire

continu au Centre scolaire de Vercorin (repas, étude, etc.).

Dans le domaine de la culture et des loisirs, elle signale la convention de gestion du matériel en commun avec les sociétés locales, ainsi que les projets pour «La Suisse bouge», l'exposition R&Art pour l'été 2010 à Vercorin, ainsi que la réalisation probable d'un musée VALLET à Vercorin.

D'autres réalisations sont agendées pour 2010, notamment les économies d'énergie dans l'éclairage public, la constitution d'espaces de nature (autoroute verte) et la présentation d'entreprises locales.

Mme Elisabeth PERRUCHOU relate les différentes étapes de mise en place de la Commission communale des constructions et de salubrité avec un résumé des travaux réalisés et à réaliser. Elle poursuit avec une présentation chiffrée des dossiers de constructions (plus de 14 millions de francs de constructions taxées en 2009) et des photos de belles réalisations sur la commune.

En fin de son rapport, elle fait le point sur l'aide à la rénovation des bâtisses, l'avancement des travaux de mensuration fédérale, ainsi que du cadastre forestier.

M. Olivier HUGO présente un bilan de sa 1<sup>re</sup> année avec la réalisation d'un parking public, à l'est de la salle de chant à Réchy et le sentier des écoliers qui relie directement le centre scolaire de Chalais.

Il commente ensuite l'avancement des différents remembrements (Harrô, Harrô Ouest, Grampraz).

A Vercorin, la signalisation touristique a été revue pour éliminer la forêt de panneaux qui s'était installée sans véritable concertation, le nouvel éclairage de Noël sera allumé le 15 décembre 2009 pour la 1<sup>re</sup> fois, les prairies sèches aux Biolllys sont un exemple de collaboration réussie avec Pro Natura, la dénomination des rues et la numérotation des maisons de Vercorin ont été publiées et seront mises en place graduellement durant l'année 2010.

M. Olivier HUGO présente, en dernier point, les réalisations de la Commission intercommunale du Vallon de Réchy pour la sécurisation de la promenade du bisse de Vercorin.

### 4. DIVERS

Le président revient sur la réalisation du chemin des écoliers qu'il considère comme une réponse aux problèmes de sécurité liés aux transports des enfants par leurs parents.

M. Gustave CHRISTEN constate que Chalais fait figure de parent pauvre du point de vue des commerces. Il estime que le projet du bâtiment «La Postale» pourra amener une amélioration des conditions d'habitat. Il remercie le Conseil qui fait le maximum pour améliorer le cadre de vie des citoyens.



## ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2009

---

Le président pense que la rénovation du centre du village pourra motiver la venue d'un commerce mais que malheureusement, pour l'instant, aucune solution ne se présente.

M. Jean-Jacques METRAILLER demande d'éviter les risques d'accidents en coupant certains arbres. Il constate également que le projet du bâtiment «La Postale» avait déjà été mentionné avant son arrivée et que rien n'a encore été entrepris.

M. Jacques ZUBER ressent un manque d'intérêt du Conseil communal pour l'Association du Jumelage Chalais-France et demande ce qu'il en est.

M. Alain PERRUCHOUD confirme que le Conseil est peut-être moins sensible à cette association du fait que les membres actuels n'ont pas pris part à la mise en œuvre de cette démarche. Par contre, il constate que le comité n'a jamais demandé une entrevue pour présenter ses actions et attentes. Au besoin le Conseil les accueillera bien volontiers.

M. Pascal FRAGNIERE demande des explications au sujet de la nouvelle signalisation des zones bleues et de la possibilité d'acheter une vignette.

Le président informe qu'il est tout à fait possible d'acquiescer une vignette annuelle au prix de Fr. 300.–.

Sur demande de M. Francis CHERVET, le président confirme que ce système est également applicable pour Vercorin.

M. Gérald ANTILLE intervient sur l'assèchement de la Réchy qui a occasionné la mort des poissons et signale qu'en septembre, la quasi totalité de l'eau est prélevée à 3 reprises dans des bisses de Grône, alors que, à cette époque, plus personne n'arrose.

Il se demande également si de l'eau ne pourrait pas être injectée dans le lit de la Réchy par l'intermédiaire du Consortage des Ormoz.

M. Alain PERRUCHOUD confirme que l'Etat du Valais a convoqué les Communes de

Grône et de Chalais pour régler ce problème.

M. Michel FOURNIER relève que ces problèmes de partage des droits d'eau datent déjà de 1450. En guise de boutade, il revient sur la collaboration des Corps des Sapeurs pompiers qui permettra d'éviter que Grône ne coupe l'eau.

M. Yan FACHARD demande des explications au sujet des demandes d'amélioration des circulations routières.

Le président signale que le dossier général a été préparé et qu'il proposera des solutions audacieuses.

La parole n'est plus demandée et le président clôt l'Assemblée à 21 h 50.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et leur présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

**Alain PERRUCHOUD, président**

**François ZUBER, secrétaire**

# TÉLÉCABINE DE VERCORIN – CRÊT DU MIDI: LES ENJEUX

---

Il est difficile de rester insensible au problème de la société des remontées mécaniques, à son avenir, au renouvellement de la concession qui interviendra en 2016. Cette société revêt un caractère d'intérêt public et l'économie touristique doit beaucoup à cette importante installation. Si le début de son histoire a pu s'écrire grâce à un capital familial et privé, l'histoire actuelle, vu les montants à investir, implique l'adhésion d'un plus grand nombre de partenaires et de la collectivité publique, par la force des choses.

En outre, le renouvellement des remontées mécaniques ne peut être solutionné sans des projets d'accompagnement qui devraient assurer une meilleure fréquentation des installations. Notre village touristique a besoin de lits supplémentaires, plus particulièrement

destinés à une location soutenue. Ces lits doivent être exploités par des spécialistes, chargés d'organiser des séjours touristiques, en relation étroite avec des «tours opérateurs». Cette clientèle supplémentaire est nécessaire pour financer les investissements du renouvellement des installations et sera bénéfique à toute l'économie de Vercorin.

Le Conseil communal, préoccupé par l'avenir du village, a nommé une commission de travail, dont la mission est de préparer un projet global à l'intention de l'Assemblée primaire. Ce projet devra proposer des solutions pour rassembler les capitaux indispensables à la rénovation de l'installation de base, fixer un plan d'aménagement du territoire permettant la réalisation d'un complexe immobilier de 300 lits, nécessaire à la viabilité des

remontées mécaniques et présenter des partenaires susceptibles d'investir dans cette ambitieuse réalisation.

Les conclusions de la Commission et le préavis du Conseil communal devraient être présentés à l'assentiment de l'Assemblée primaire au début de l'année prochaine.

## Composition de la Commission Vercorin 2015

**Alain Perruchoud**, président  
**Olivier Hugo**, conseiller  
**Elisabeth Perruchoud**, conseillère  
**André Darioly**, membre  
**Pierre Favre**, membre  
**Dany Perruchoud**, membre  
**Patrick Rudaz**, membre  
**Jean-Marc Zufferey**, membre

**Alain Perruchoud**,  
président

## BIENVENUE FRÉDÉRIC MAYORAZ!

---



Suite au départ de M. Claude-Alain Seewer, l'administration communale a mis au concours le poste de responsable du secteur Finances & Contributions. Ce

poste a été confié à M. Frédéric Mayoraz, de Sierre. A 31 ans, M. Mayoraz dispose d'une solide formation commerciale. Après avoir obtenu son diplôme de l'Ecole supérieure de commerce de Sierre et sa maturité commerciale, il a complété sa formation par un diplôme d'Economiste d'entreprise HES. Durant sa carrière professionnelle, M. Mayoraz a eu l'occasion d'acquérir des compétences en comptabilité, en gérance d'immeubles, en gestion de centres commerciaux et en

conduite financière. M. Mayoraz a débuté son activité dans notre administration le 22 mars 2010. Etant marié à une ressortissante chalaisarde, nous pouvons espérer que sa famille se domicilie prochainement sur notre commune.

Le Conseil communal souhaite à Frédéric Mayoraz la plus cordiale des bienvenues au sein de l'équipe communale et plein succès dans sa nouvelle activité.

**Alain Perruchoud**, président

# AU BOULOT!

D'importants travaux liant sécurité, entretien, assainissement et revitalisation vont être entrepris sur la Rue Centrale de Chalais pour des montants supérieurs à Fr 600'000.-. Le secteur concerné prend son envol au Café de la Poste et se termine devant la boucherie.

L'objectif est de poursuivre avec un aménagement unique sur l'ensemble de notre territoire. Ces développements visent à diminuer la chaussée roulante au profit des riverains et des piétons. La totalité des conduites industrielles seront changées et permettront une fiabilité augmentée de nos différents réseaux. Le respect de l'environnement

est mis en valeur dans ce projet tant au niveau de la récupération des eaux claires, qu'au niveau de l'éclairage public.

Tout projet a ses avantages, mais également ses préoccupations, en effet, ce chantier fait partie de nos «grosses réalisations». Qui dit grosse réalisation, dit perturbation du trafic, accessibilité limitée, coordination des corps de métier, planifications accentuées.

Votre compréhension envers ces travaux est essentielle et fait partie intégrante de la réussite de nos chantiers. Des courriers ont été adressés aux riverains afin d'harmoniser

l'information. Des contacts avec les lignes de cars postaux et privés ont permis une entente des plus satisfaisantes. Ce chantier va obstruer cette rue durant plus de 3 mois dès la fin juin. Il est clair que je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et vos préoccupations dans le but de vous satisfaire.

Ces travaux terminés, le cœur du village de Chalais arborera une image nouvelle, agréable et attrayante. Soyons fiers de nous offrir ces valeurs et marchons, toutes et tous, dans un même sens.

## TOUS UNIS POUR NOTRE SÉCURITÉ!

Après 6 ans d'observation et de réflexion, la sécurité publique va prendre concrètement le visage que nous désirons. Ceci malgré les tergiversations des différents services cantonaux en la matière.

## PROTECTION CIVILE

En 2002, nous avons mis sur pied une Protection civile intercommunale avec les communes de Grône, St-Léonard et Chippis. Je croyais à cette organisation et les travaux d'utilité publique effectués jusqu'à ce jour confirment ma conviction. Toutefois, la tendance future va vers la régionalisation et le rapprochement de ces 4 communes vers Sierre. D'où, pour nous, une augmentation considérable des coûts (+ Fr. 4.-/hab.), une perte d'identité de la part de nos



> La Rue Centrale s'apprête à s'embellir



## AU BOULOT!

pionniers et une suppression quasi immédiate des travaux annuels sur notre commune. Nous avons communiqué, au Service cantonal, les remarques sur ce sujet.

### EMIC

Les communes ont l'obligation de répondre en responsabilité lors de catastrophes naturelles. Il se posait donc la question de savoir comment s'organiser au mieux afin de remplir les exigences et de prévenir les dangers. Après mûre réflexion, l'EMIC (Etat Major Intercommunal en cas de Catastrophes) est né. Celui-ci regroupe les communes de Chalais, Grône, St-Léonard et Chippis. L'organisation est en place et des exercices ont déjà été effectués. Des représentants des 4 communes font partie de cet état major. Cette commission établit, sur la base des cartes de dangers de chaque commune, les mesures à mettre en place lors d'événements exceptionnels. Afin d'officialiser cette collaboration, un règlement a été préparé et validé par les conseils communaux. Lors de la prochaine Assemblée primaire celui-ci vous sera soumis pour ensuite être présenté au Conseil d'Etat pour approbation.

### CORPS DE SAPEURS POMPIERS DU VALLON

En matière de sécurité, le corps de sapeurs pompiers est bel et bien celui qui offre le plus à notre population. A part la couverture parfaite des exigences légales en matière de protection incendie, notre corps participe



> Les commandants qui nous ont aidés à la mise en place de cette fusion  
De gauche à droite Eric Bruttin (Grône), Stéphane Rudaz (Chalais)  
et Pierre-André Balet (St-Léonard)

à un bon nombre de manifestations sportives et culturelles pour de la surveillance.

Toutefois, nous sommes bien conscients, qu'«enfermés dans notre coin», il est très difficile de couvrir l'ensemble des risques. C'est dans cet esprit d'augmentation de compétences et de réduction des coûts que nous vous proposons de fusionner avec les corps de Grône et St-Léonard. Après l'audit cantonal, aucune des 3 communes ne pouvait poursuivre sa route toute seule et des solutions devaient être envisagées.

Les bienfaits principaux de cette fusion sont l'augmentation de l'effectif total y compris le nombre de porteurs d'appareils respiratoires. L'augmentation des subventions cantonales passent ainsi de 30% à 43%. La conduite du corps de sapeurs ne se fera plus qu'avec un seul état major qui permettra d'ajuster et de redistribuer les compétences. Le nouveau corps comptera près de 130 personnes et la participation

aux frais d'exploitation s'établira au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Le siège du corps des sapeurs pompiers du Vallon se situera sur la commune de Chalais, initiatrice du projet.

Et la perte d'identité me direz-vous: ce point a été résolu, car les détachements ont été choisis en fonction des communes. Un inventaire du matériel a été établi afin de connaître l'apport de chacun dans la nouvelle entité. Il ne nécessite aucune compensation que l'une ou l'autre commune devrait apporter.

Je vous demande donc de faire bon accueil à ce règlement qui est le fruit de plusieurs années de négociation et qui va parfaitement dans la ligne de la politique de sécurité moderne.

A toutes et tous un bel été, qui sera certainement très chaud, donc n'oubliez pas d'utiliser à bon escient l'eau potable afin d'éviter une pénurie. Bonnes vacances!

**Cédric Rudaz, vice-président**

# LES HORAIRES BLOCS

---



Fruit de l'histoire fédéraliste de notre pays, l'école suisse est composée de 26 systèmes scolaires, avec, pour chacun d'eux, sa propre loi, sa structure, son organisation. Pour répondre aux besoins d'une société plus mobile, il est nécessaire de rendre commun à tous les cantons un certain nombre de principes. Le peuple suisse a bien compris ce besoin en acceptant massivement (85.6%), en mai 2006, la révision des articles sur l'éducation. Ceux-ci contraignent les cantons à harmoniser certains paramètres fondamentaux de l'école helvétique. Ainsi est né HarmoS.

## QUELQUES ÉLÉMENTS...

- L'harmonisation de certains préceptes de la scolarité obligatoire (âge d'entrée, jour de référence, nombre et durée des degrés scolaires...)

- 2 années d'école enfantine – 11 années de scolarité: obligatoire
- Des plans d'études harmonisés par région linguistique
- Un contrôle de l'atteinte des objectifs
- Des horaires blocs et des structures de jours facultatives pour les enfants

La création d'horaires blocs ne signifie pas la mise en place de l'horaire continu comme à Vercorin. La version minimale peut être la prise en charge et l'accueil de tous les élèves à la même heure le matin par exemple, ou des horaires identiques sur toute la journée, avec des demi-jours ou des jours de congé supplémentaires pour les enfantines et les 1<sup>res</sup> – 2<sup>es</sup> primaires qui eux ont moins d'heures à accomplir.

Il avait été annoncé, début 2009, que les horaires blocs

seraient introduits dès 2010, mais au vu du projet de loi sur le statut des enseignants qui implique des changements possibles au niveau du nombre d'heures enseignants et élèves, nous avons pensé peu judicieux de les introduire pour cette rentrée et ensuite devoir effectuer des modifications en cours de route.

Des précisions devraient nous parvenir d'ici la fin de l'année. Un groupe de travail sera réuni dans le courant de l'année 2010/2011 afin d'étudier cette possibilité pour le centre scolaire de Chalais. Il réunira enseignants, parents, responsables UAPE et commission scolaire qui chercheront ensemble une solution pour la mise en place de ces nouveaux horaires dès l'année 2011/2012.

**Françoise Scapuso,  
conseillère communale**

# MATÉRIEL DES SOCIÉTÉS

---

Dans le but d'une utilisation optimale du matériel actuellement dispersé auprès des différentes entités locales et d'une gestion facilitée, les sociétés locales, sous l'impulsion de la Commune de Chalais, ont décidé de mettre en commun tout ou partie de leur matériel. Ce dernier est stocké dans un garage, sous l'égide de Chalais, ainsi qu'à Vercoirin. Une commission, présidée par M. Georgy Antille, est chargée d'en assurer la gestion et la location.

La liste de prix de ce matériel sera consultable dès juillet 2010 sur le site de la Commune sous [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) (sous Vie locale et Sociétés locales).

Une convention stipule entre autres les éléments suivants:

## **Article 2: locations et tarifs**

*Le matériel est loué à toutes les sociétés et privés, chronologiquement, selon la date de réception de la demande de réservation. Cependant, les privés ne peuvent pas réserver le matériel avant que les sociétés aient annoncé leurs manifestations lors de l'assemblée annuelle des présidents, le 16 octobre.*

*Le locataire s'engage à le restituer en temps voulu, propre et en parfait état. Le responsable effectuera un contrôle attentif du matériel. Les détériorations, volontaires ou accidentelles, seront facturées en sus de la location.*

*Deux échelles de tarifs sont appliquées: l'une pour les membres (sociétés locales) et une autre pour les non-membres (autres sociétés de la région et privés).*

*La sous-location est strictement interdite.*

*Le montant total de la location est déterminé par la Commission et/ou le responsable, en fonction du matériel prêté et de la durée de la mise à disposition.*

*La location est payable, au comptant, lors de la prise de possession du matériel. Un dépôt minimal de Fr. 100.- sera consigné et restitué lors de la reddition du matériel, à condition que celui-ci soit rendu à temps, en état et parfaitement propre. Le responsable jugera de l'opportunité d'augmenter la somme à mettre en dépôt, en fonction de la quantité de matériel loué.*

**Françoise Scapuso,  
conseillère communale**

# LOI CANTONALE SUR LES CONSTRUCTIONS

---

Le 12 novembre 2009, le Grand Conseil de l'Etat du Valais a adopté la modification de l'article 41 de la loi sur les constructions relative à l'augmentation du délai d'opposition à 30 jours. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Canton a donc imposé aux communes valaisannes la modification du temps de la publication de tout objet soumis à autorisation. Le Conseil

fédéral a néanmoins relevé dans son message: «Qu'en obligeant les autorités à fixer un délai d'opposition raisonnable, on entend garantir que l'exercice du droit de recours ne soit pas entravé par des délais trop brefs. Vu le nombre relativement élevé de projets pouvant faire l'objet d'un recours et aux possibilités restreintes des organisations habilitées à recourir, le

délai ne devrait pas être inférieur à trente jours». Tout cela prolonge encore l'obtention d'une autorisation que ce soit pour une cabane de jardin ou tout autre objet. Souhaitons que cela n'entraînera pas des tracasseries administratives et juridiques inutiles... A bon entendeur MERCI!

**Elisabeth Perruchoud,  
conseillère communale**

# LA POSTALE... QUEL AVENIR?



En tant que conseillère communale en charge des constructions, je me permets de vous donner quelques informations concernant la situation du dossier de l'immeuble La Postale à Chalais. Un premier projet a été mis à l'enquête publique le 29 mai 2009 et n'a suscité aucune opposition. Une demande de préavis, auprès des différents services de la CCC (Commission cantonale des constructions) a donc pu être faite. Son but a été d'anticiper les éventuels problèmes qui freineraient l'obtention de l'autorisation de construire.

La Commission des sites s'est penchée sur notre demande et suite à une vision locale, a suggéré des modifications mineures concernant les ouvertures en façades et notamment l'alignement des fenêtres. L'étude sismique, obligatoire pour ce type de bâtiment, a mis en évidence d'importantes

contraintes techniques rendant difficile et coûteuse la rénovation du bâtiment. En conséquence, le Conseil communal a choisi de reconstruire le bâtiment. Cette solution, moins onéreuse, permet de gagner de la surface habitable, notamment en diminuant l'épaisseur des murs.

Le Conseil souhaite que le nouveau bâtiment conserve la personnalité de l'actuel. Situé directement en bordure de la route, ce bâtiment, par son volume, caractérise l'espace du centre du village. Sa position dans le site ferme la perspective de la route accédant au village depuis Noës, ainsi que celle de la rue principale venant de l'ouest. Donc, cette bâtisse est importante pour l'harmonie architecturale du village de Chalais.

En tant que propriétaire, nous souhaitons, aujourd'hui, obte-

nir une autorisation en bonne et due forme de la part du Canton. Ensuite, les lignes directrices étant définies, le projet pourra éventuellement être transmis à un tiers, à des conditions à définir, notamment de réaliser le projet à court terme.

Un nouveau dossier a donc été mis à l'enquête publique au début juin. Ce projet maintient le gabarit actuel de la bâtisse et prévoit la réalisation de quatre appartements Domino, destinés au CMS (Centre médico-social), de 6 appartements de 2 ½ pièces et de deux surfaces de bureaux, au rez-de-chaussée. L'agencement de la bâtisse sera spécialement étudié pour les personnes âgées qui sont de plus en plus nombreuses à rechercher de petits appartements.

**Elisabeth Perruchoud,**  
conseillère communale



# CONVENTION INTERCOMMUNALE DU VALLON DE RÉCHY

«*Entrer dans le Vallon de Réchy  
c'est rentrer en religion*»

Michel Fournier,  
membre de la Commission

Les communes de Grône, Nax et Chalais ont accepté de mettre sous protection le Vallon de Réchy pendant une durée de 40 ans et de recevoir une compensation du manque à gagner résultant d'une restriction de l'utilisation des forces hydrauliques sur le territoire de la Rèche.

Les communes ont donc uni leurs efforts en vue de gérer les compensations financières résultant de cette renonciation et de valoriser communément les activités liées au Vallon de Réchy. La Confédération a accepté de compenser ce manque à gagner par le versement d'une indemnité annuelle de CHF 64'487.- pendant 40 ans. Ce fonds est administré par la Commission intercommunale du Vallon de Réchy où chaque commune est représentée.



> Passage du mur avant

Le 30% de l'indemnité est affecté à des objets revêtant un intérêt commun comme par exemple:

- un prospectus commun;
- des actions de nettoyage du Vallon;
- l'entretien et balisage des chemins pédestres;
- la création de miradors d'observation et de sentiers didactiques.

Le solde, soit le 70%, est versé aux communes à raison de 49% pour la Commune de Grône et 10.5% pour celles de Nax et Chalais pour des objets revêtant un intérêt privé et particulier pour les communes comme par exemple:

- l'entretien des routes de déserte du Vallon;
- l'amélioration des gîtes d'alpage et remointzes;
- l'entretien des zones forestières;
- l'aménagement de places de pique-nique;
- l'établissement de places de parc aux entrées du Vallon;
- l'entretien des bisses d'irrigation.

## RÉALISATIONS PAR LE FONDS COMMUN

La Commission intercommunale du Vallon de Réchy a décidé de réaliser, entre 2009 et 2010, des travaux d'amélioration de l'accueil et de la sécurisation du sentier reliant la



> Passage du mur avec la passerelle



## CONVENTION INTERCOMMUNALE DU VALLON DE RÉCHY



> Ancienne passerelle

Cabane du Bisse à La Lé pour un montant avoisinant les CHF 70'000.– subventionné à 24% par l'Etat du Valais. L'accès au Bisse de Vercorin a dû être fermé lors de ces importants travaux résumés ci-après:

- la sécurisation des talus amont par abattage des arbres instables et purge de pierres;
- la réfection complète des passerelles existantes, la construction d'une nouvelle passerelle sur le mur;

- la construction et la réfection des barrières, l'aménagement de deux places avec pose de tables et bancs;
- le nettoyage par mise en tas des anciens chablis.

### RÉALISATIONS PAR LE FONDS DE LA COMMUNE DE CHALAIS

La Commune de Chalais a aménagé la place de la Cabane du Bisse par la pose de deux tables



> Passerelle rénovée



> Nouvelle table

de pique-nique. Dès 2010 une fontaine sera installée afin que les randonneurs puissent se désaltérer après une bonne journée de marche ou remplir leur gourde avec de l'eau fraîche.

### RÉALISATIONS PAR LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE DE CHALAIS

La route d'accès à la Cabane du Bisse, actuellement interdite à la circulation, sera autorisée aux véhicules. La place devant la Cabane du Bisse sera améliorée par la création de places de parc et par une délimitation de la place de pique-nique et de l'entrée au Bisse de Vercorin.

L'accès en véhicule au Vallon de Réchy reste interdit et une barrière sera posée à l'entrée de l'Ar du Tsan.

Le Vallon de Réchy reste un site unique, moteur d'un tourisme doux. Il est donc important de le protéger et de le respecter. Toutes ces réfections et améliorations seront appréciées par un grand nombre de randonneurs se rendant dans ce Vallon par le Bisse de Vercorin.

**Olivier Hugo,**  
conseiller communal

# COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2009

## FONCTIONNEMENT

Contrairement aux années précédentes, les comptes 2009 bouclent sur une note peu réjouissante.

L'établissement du budget avait déjà posé de grosses difficultés au Conseil qui devait faire face à trois mesures visant à réduire les recettes communales d'environ 790'000 francs. Aujourd'hui, force est de constater que le budget restreint qui avait été arrêté n'a pas été complètement respecté et que certaines dépenses ont largement dépassé les prévisions.

L'exercice 2009 affiche des recettes s'élevant à 13.6 millions de francs pour des dépenses de 12.3 millions de francs. En conséquence, la marge d'autofinancement atteint 1.3 million de francs. Les amortissements ordinaires de 1.7 million étant supérieurs à

cette marge, l'exercice se clôture par une perte de 388'000 francs qui réduit d'autant la fortune communale. Au 31 décembre 2009, celle-ci se monte à 2 millions.

Par rapport au budget, les recettes sont supérieures de 0.4% alors qu'elles sont inférieures de 3.2% à celles des comptes 2008. La diminution de la péréquation financière n'a pas été aussi importante que prévu car, à notre demande, le Canton a accepté de revoir sa décision. Ainsi, nous avons perçu un peu plus du tiers du montant auquel nous avions droit, soit 100'000 francs. En revanche, toujours par rapport aux comptes 2008, les recettes d'impôts ont effectivement diminué de 9%, soit de 580'000 francs. Il convient, par contre, de relever qu'un minutieux travail de contrôle

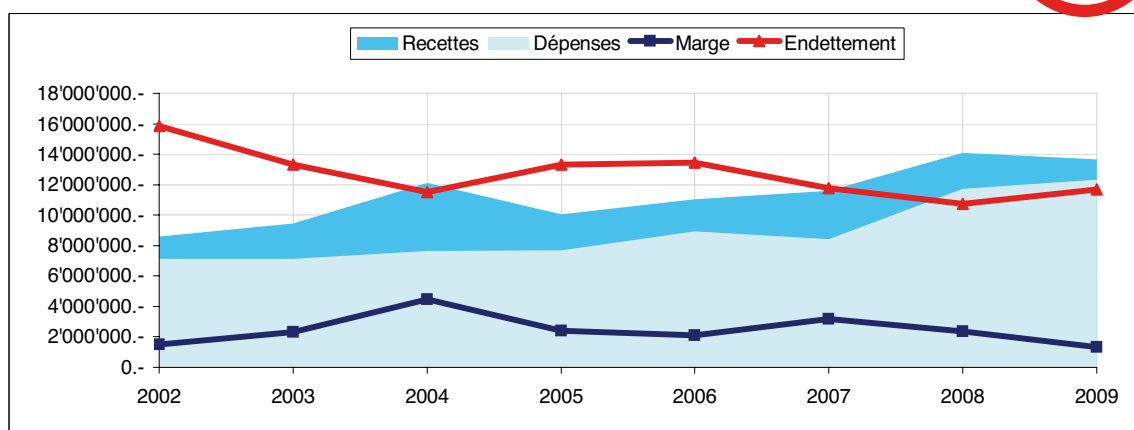
a permis de corriger certaines erreurs au niveau de la perception des taxes des services publics. Globalement, celles-ci augmentent de 180'000 francs.

Les dépenses, quant à elles, s'écartent du budget de 8.1%, ce qui représente un montant de 923'000 francs. Les points suivants méritent d'être relevés:

- l'enneigement généreux, enregistré lors de l'hiver 2008-2009, a nécessité de nombreuses heures de déneigement et d'importantes quantités de sel. Le coût des travaux hivernaux atteint 344'000 francs soit 231'000 francs de plus que ne le prévoyait le budget et 108'000 francs de plus que pour 2008. Globalement, les dépenses dues aux conditions climatiques, à la conjoncture, ainsi qu'à certaines réparations obligatoires dépassent le budget d'environ 381'000 francs;

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses	7'117'745.-	7'125'620.-	7'648'943.-	7'676'021.-	8'938'282.-	8'429'344.-	11'744'641.-	<b>12'330'500.-</b>
Recettes	8'605'113.-	9'452'363.-	12'133'383.-	10'067'339.-	11'033'431.-	11'611'890.-	14'097'758.-	<b>13'648'141.-</b>
Marge	1'487'368.-	2'326'743.-	4'484'440.-	2'391'318.-	2'095'149.-	3'182'546.-	2'353'116.-	<b>1'317'641.-</b>
Endettement	15'848'734.-	13'318'976.-	11'526'020.-	13'301'703.-	13'443'023.-	11'758'495.-	10'742'031.-	<b>11'692'987.-</b>



## COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2009

- trois années d'une remise d'impôts, accordée en 2005 pour 5 ans, ont été comptabilisées sur cet exercice. Cela représente une somme de 437'000 francs, non prévue au budget;
- les factures émises, notamment, par l'Etat du Valais et les associations telles que la Step de Granges, l'UTO et le CMS dépassent les prévisions de 188'000 francs. A noter que la crèche communale coûte 230'000 francs, les mesures en faveur des handicapés 225'000 francs, le service d'assistance sociale 123'000 francs, notre part à l'entretien des

### Compte de fonctionnement

2009

#### Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	fr.	12'330'500.31
Revenus financiers	fr.	13'648'141.17
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>fr.</b>	<b>1'317'640.86</b>

#### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	fr.	1'317'640.86
Amortissements ordinaires	fr.	1'705'709.50
Amortissements complémentaires	fr.	-
Amortissement du découvert au bilan	fr.	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>fr.</b>	<b>388'068.64</b>

### Compte des investissements

Dépenses	fr.	3'310'950.65
Recettes	fr.	984'530.10
<b>Investissements nets</b>	<b>fr.</b>	<b>2'326'420.55</b>

### Financement

Marge d'autofinancement	fr.	1'317'640.86
Investissements nets	fr.	2'326'420.55
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>fr.</b>	<b>1'008'779.69</b>

### Compte de fonctionnement selon les tâches

Comptes 2009

Budget 2009

Comptes 2008

	Comptes 2009		Budget 2009		Comptes 2008	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	854'444.98	109'384.60	890'900.00	129'250.00	945'808.50	138'373.35
Sécurité publique	680'598.30	205'068.00	504'335.00	177'600.00	756'681.04	294'316.07
Enseignement et formation	4'101'316.40	1'969'288.50	4'240'552.00	2'013'810.00	4'067'337.78	1'953'406.45
Culture, loisirs et culte	823'971.70	50'503.20	826'620.00	75'500.00	1'078'919.94	84'407.05
Santé	138'351.00	-	140'000.00	-	125'253.35	-
Prévoyance sociale	1'145'735.90	10'811.40	1'043'200.00	11'600.00	1'021'873.15	10'522.20
Trafic	2'024'578.13	83'372.65	1'694'600.00	144'500.00	2'217'307.15	125'182.80
Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	2'766'866.58	2'114'487.90	2'278'160.00	1'874'000.00	2'448'285.32	1'894'401.55
Economie publique, y.c services industriels	310'709.90	177'349.20	293'300.00	131'600.00	377'042.70	417'673.55
Finances et impôts	1'189'636.92	8'927'875.72	862'931.00	8'465'640.00	929'025.03	9'179'474.67
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>14'036'209.81</b>	<b>13'648'141.17</b>	<b>12'774'598.00</b>	<b>13'023'500.00</b>	<b>13'967'533.96</b>	<b>14'097'757.69</b>
Excédent de charges		388'068.64		-		-
Excédent de revenus		-	248'902.00		130'223.73	

## COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2009

routes cantonales 174'000 francs, la Step de Granges 334'000 francs et enfin l'UTO 207'000 francs;

- il faut cependant reconnaître que certaines dépenses, qui représentent un dépassement de 212'000 francs, n'ont pas été suivies avec suffisamment d'attention. Il s'agit notamment des postes «Entretien du réseau routier», «Entretien des bordures de routes», «Bois et déchets verts» et «Rénovation des vieilles bâtisses»;
- enfin, il convient de relever

qu'en comparaison avec le budget 2008, certaines économies ont été réalisées, notamment dans les postes suivants: «Fournitures de bureau et mobilier», «Ordinateurs et programmes» et «Entretien du réseau des égouts».

Concernant les services publics, le compte «Eau potable» affiche une perte de 179'000 francs, celui des «Egouts», une perte de 81'000 francs et celui de «l'Hygiène» une perte de 128'000 francs. Ces pertes, financées par le mé-

nage communal, représentent tout de même 388'000 francs. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 684'000, 610'000 et 689'000 francs.

Compte tenu du résultat en demi-teinte de cet exercice et de l'annonce d'une nouvelle baisse de la fiscalité, le Conseil communal va devoir se montrer particulièrement vigilant et suivre de près les dépenses de l'exercice en cours. D'autre part, une révision prochaine des taxes des services publics semble inéluctable.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2008	Etat 31.12.2009
<b>1</b>	<b>Actif</b>	<b>25'700'845.69</b>	<b>26'289'996.85</b>
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>11'143'845.69</b>	<b>11'112'285.80</b>
10	Disponibilités	46'775.29	80'120.80
11	Avoirs	2'642'110.10	5'450'996.25
12	Placements	3'992'680.75	3'903'500.25
13	Actifs transitoires	4'462'279.55	1'677'668.50
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>14'557'000.00</b>	<b>15'177'711.05</b>
14	Investissements propres	14'557'000.00	15'177'711.05
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19	Découvert du bilan	-	-
<b>2</b>	<b>Passif</b>	<b>25'700'845.69</b>	<b>26'289'996.85</b>
	<b>Engagement</b>	<b>21'885'877.08</b>	<b>22'805'272.88</b>
20	Engagements courants	1'599'403.17	1'060'804.43
21	Dettes à court terme	3'962'614.56	2'475'400.80
22	Dettes à moyen et à long terme	14'813'950.00	17'027'450.00
23	Engagements envers des entités particulières	355'818.20	355'818.20
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	1'154'091.15	1'885'799.45
	<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'380'611.25</b>	<b>1'438'435.25</b>
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'380'611.25	1'438'435.25
	<b>Fortune</b>	<b>2'434'357.36</b>	<b>2'046'288.72</b>
29	Fortune nette	2'434'357.36	2'046'288.72

# COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2009

		Comptes 2009		Budget 2009		Comptes 2008	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	<b>854'445</b>	<b>109'385</b>	<b>890'900</b>	<b>129'250</b>	<b>945'809</b>	<b>138'373</b>
012	Exécutif	145'276		152'000		140'853	
020	Administration des finances et contrib.	189'133		206'500		221'144	3'278
029	Administration générale, divers	466'501	109'385	511'400	129'250	583'812	135'096
098	Tâches non ventilées	53'536		21'000			
<b>1</b>	<b>Sécurité publique</b>	<b>680'598</b>	<b>205'068</b>	<b>504'335</b>	<b>177'600</b>	<b>756'681</b>	<b>294'316</b>
100	Cadastre	155'537	40'773	119'200	49'600	169'908	53'312
101	Justice divers		3'000				
102	Police de l'habitant et étrangers	97'519	44'038	72'000	14'000	75'749	20'332
113	Corps de police locale	143'397	12'583	149'000	9'000	137'549	20'516
122	Chambre pupillaire	9'466		3'500		1'822	
140	Police du feu	83'311	53'483	60'735	53'500	83'202	39'510
150	Administration	5'000		5'000		5'000	
160	Protection civile	107'998	51'191	31'900	51'500	186'272	160'646
198	Tâches non ventilées	65'000		63'000		97'178	
<b>2</b>	<b>Enseignement et formation</b>	<b>4'101'316</b>	<b>1'969'289</b>	<b>4'240'552</b>	<b>2'013'810</b>	<b>4'067'338</b>	<b>1'953'406</b>
210	Ecole primaire	2'453'668	1'136'734	2'431'506	1'161'036	2'373'002	1'106'577
211	Ecole secondaire - Cycle d'orientation	1'394'330	832'555	1'415'046	852'774	1'342'191	846'830
220	Ecoles spécialisées	17'520		25'000		25'609	
239	Autres tâches formation professionnelle	8'463		9'000		7'956	
260	Hautes écoles spécialisées	7'335					
298	Tâches non ventilées	220'000		360'000		318'579	
<b>3</b>	<b>Culture, loisirs et culte</b>	<b>823'972</b>	<b>50'503</b>	<b>826'620</b>	<b>75'500</b>	<b>1'078'920</b>	<b>84'407</b>
300	Bibliothèque	98'874	12'075	97'500	10'000	111'309	20'913
303	Sociétés locales	69'623		92'500	28'500	95'294	22'608
309	Autres tâches culturelles	90'725	25'000	87'400	25'000	85'452	25'000
310	Monuments historiques et prot. des sites					26'471	3'750
330	Parcs publics et chemins pédestres	73'948	3'548	64'120	2'000	75'375	1'536
340	Sports	95'467	9'880	105'500	10'000	164'947	10'600
390	Eglise catholique romaine	162'393		154'600		162'610	
391	Eglise réformée évangélique	13'860		14'000		13'580	
398	Tâches non ventilées	219'083		211'000		343'882	



## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2009

	Comptes 2009		Budget 2009		Comptes 2008	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>4 Santé</b>	<b>138'351</b>		<b>140'000</b>		<b>125'253</b>	
440 Centre médico-social régional	86'806		100'000		76'920	
460 Prophylaxie dentaire	48'647		40'000		48'333	
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>1'145'736</b>	<b>10'811</b>	<b>1'043'200</b>	<b>11'600</b>	<b>1'021'873</b>	<b>10'522</b>
500 Agence AVS	15'711	10'811	15'000	11'600	15'032	10'522
520 Assurance maladie	317'697		325'000		359'709	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	144'062		144'000		128'436	
541 Garderie d'enfants, crèches	257'165		214'200		173'085	
550 Handicapés	225'222		208'000		195'110	
580 Aide sociale individuelle	123'457		103'000		88'934	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	37'422		34'000		34'628	
598 Report des investissements	25'000				26'940	
<b>6 Trafic</b>	<b>2'024'578</b>	<b>83'373</b>	<b>1'694'600</b>	<b>144'500</b>	<b>2'217'307</b>	<b>125'183</b>
610 Routes cantonales	219'579		193'000		207'084	
620 Réseau des routes communales	752'055	1'275	444'100	1'400	619'824	1'232
621 Parkings et places de stationnement	3'805	19'917	2'000	24'700	4'858	33'521
622 Ateliers	136'595		91'000		120'121	
650 Entreprises de trafic régional	39'195		36'000		36'175	
651 Entreprises de trafic local	14'154		19'000		17'254	
698 Autres tâches relatives au trafic	859'194	62'181	909'500	118'400	1'211'992	90'430
<b>7 Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>2'766'867</b>	<b>2'114'488</b>	<b>2'278'160</b>	<b>1'874'000</b>	<b>2'448'285</b>	<b>1'894'402</b>
700 Approv. et alimentation en eau potable	862'483	683'786	815'350	620'000	754'063	624'671
710 Assainissement des eaux usées	356'801	609'531	192'750	555'000	360'193	556'550
711 Station d'épuration des eaux usées	334'121		275'000		252'455	
720 Traitement des déchets	609'002	688'520	556'100	620'000	550'317	623'055
721 Usine d'incinération des déchets	207'121		180'000		229'593	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	5'810	100	13'300	1'000	16'953	5'650
750 Correction des eaux	19'290	40'869	20'000	8'000	5'331	3'900
790 Aménagement du territoire	66'841	91'682	66'660	70'000	65'018	80'576
792 Construction de logements	135'809		100'000		101'518	
798 Tâches non ventilées	169'588		59'000		112'843	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2009

	Comptes 2009		Budget 2009		Comptes 2008	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>8 Economie publique</b>	<b>310'710</b>	<b>177'349</b>	<b>293'300</b>	<b>131'600</b>	<b>377'043</b>	<b>102'258</b>
800 Agriculture	41'949	51'254	51'300	26'600	31'377	33'531
801 Irrigation	4'347		6'000		3'347	
810 Sylviculture	1'161		1'000		1'205	
830 Société de développement	188'913	116'099	172'000	95'000	222'589	58'942
839 Autres sociétés		9'996	8'000	10'000	43'539	9'785
840 Industrie, artisanat et commerce	38'023		45'000		39'523	
898 Tâches non ventilées	36'318		10'000		35'463	
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>1'189'637</b>	<b>8'927'876</b>	<b>862'931</b>	<b>8'465'640</b>	<b>954'229</b>	<b>9'520'094</b>
900 Impôts personnes physiques	169'752	7'539'222	103'000	7'243'500	59'091	8'100'426
901 Impôts personnes morales	437'079	566'613		410'000		264'650
920 Péréquation financière	58'931	100'000	58'931		54'573	272'073
940 Intérêts	532'894	487'846	597'000	536'500	629'469	533'090
942 Immeubles du patrimoine financier	5'127	38'200	5'000	35'640	4'364	34'440
943 Domaines		138'647		165'000		
998 Tâches non ventilées	-28'745		89'000		193'874	

Les comptes détaillés sont disponibles sur [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) ou au bureau communal.



> Le 10 avril, plus de 40 personnes sont venues participer à notre action, en faveur de la biodiversité

# COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2009

Les dépenses d'investissements 2009 s'élèvent à 3.3 millions de francs pour des recettes de 985'000 francs d'où un montant d'investissements nets de 2.3 millions. La marge d'autofinancement n'étant pas suffisante pour financer ces investissements, la dette communale s'en trouve augmentée de 951'000 francs et atteint, au 31 décembre 2009, 11.7 millions.

L'imputation des travaux d'élargissement de la route de Vercorin augmente, à elle seule, les dépenses de 1.2 million et les recettes de 900'000 francs. Ces montants n'étaient pas connus lors de l'établissement du budget. En neutralisant ces montants, il en résulte un investissement net de 2 millions de francs, supérieur au budget de 538'000 francs. Cet écart s'explique de la manière suivante:

- quelques plus-values ont renchéri les travaux de réaménagement du centre ad-

ministratif et le compte 2009 comporte quelques factures de l'année dernière, soit un supplément de 114'000 francs;

- pour le réseau d'eau potable, nous avons été dans l'obligation de commander des travaux complémentaires pour un montant de 52'000 francs afin d'assurer le bon fonctionnement du coupe-pression de la baraque du Bisse et la liaison entre notre système de télégestion et celui de Chippis;
- pour permettre ou alimenter de nouvelles constructions, nous avons été amenés à déplacer ou à construire des conduites d'eau et d'égout pour 146'000 francs;
- des travaux imprévus, notamment en parallèle avec Sierre-Energie ont été conduits pour un montant de 83'000 francs;
- les décomptes concernant des travaux 2008 représentent une plus-value de 118'000 francs;

- les travaux non exécutés allègent le compte de 78'000 francs;
- les plus-values sur l'ensemble des travaux entrepris s'élèvent à 58'000 francs;
- le budget avait surestimé l'encaissement des taxes de raccordement aux réseaux d'eau et d'égout pour 45'000 francs.

Il est difficile d'avoir une bonne maîtrise des investissements tant leur réalisation est sujette à des aléas externes indépendants de la volonté du Conseil communal. Il est cependant important que l'enveloppe soit mieux respectée. En fin 2009, l'administration a réorganisé sa manière de saisir les factures liées aux investissements. Ce mode de faire, opérationnel depuis le début 2010, permet d'avoir une vision précise des coûts liés à chaque chantier. Il sera ainsi plus aisé de suivre les travaux en cours et d'établir les futurs budgets en meilleure connaissance de cause.

Compte des investissements par tâche	Comptes 2009		Budget 2009	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	303'535.60	-	190'000.00	-
Sécurité publique	-	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	199'082.75	-	200'000.00	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-	-	-	-
Trafic	1'592'599.05	916'408.50	326'000.00	57'000.00
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'200'153.95	68'121.60	884'000.00	141'000.00
Economie publique, yc services industriels	15'579.30	-	15'000.00	-
Finances et impôts	-	-	30'000.00	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>3'310'950.65</b>	<b>984'530.10</b>	<b>1'645'000.00</b>	<b>198'000.00</b>
Excédent de dépenses		<b>2'326'420.55</b>		<b>1'447'000.00</b>
Excédent de recettes		-		-

## COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2009

### Situation des comptes séparés des services publics

2009

#### Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2008	7'771'388.-
Amortissement 2009	375'536.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2008	2'606'924.-
Résultat de fonctionnement 2009	161'839.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>5'378'161.-</b>

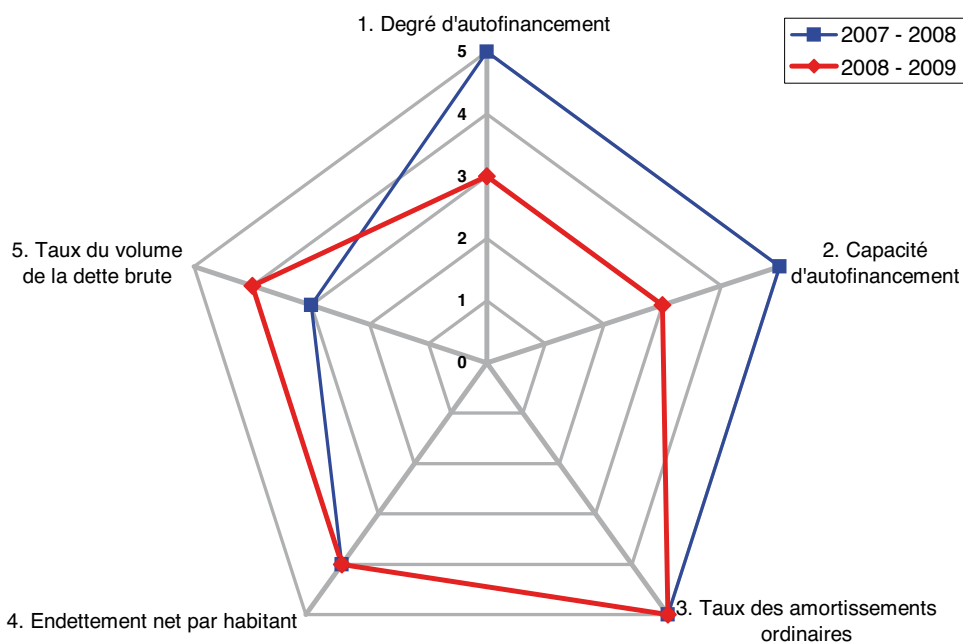
#### Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2008	2'513'471.-
Amortissement 2009	182'171.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2008	2'210'933.-
Résultat de fonctionnement 2009	100'779.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>383'929.-</b>

#### Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2008	918'943.-
Amortissement 2009	0.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2008	-1'318'156.-
Résultat de fonctionnement 2009	-127'603.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>2'364'701.-</b>

### Graphique des indicateurs



# INFORMATIONS DIVERSES

---

## TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

**lundi 14 juin 2010 à 20 h 15 à la Maison bourgeoise de Chalais**

Accueil et enregistrement des participants dès 19 h 30.

---

## EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m<sup>2</sup> \* (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

\* 20 l/m<sup>2</sup> = 2 cm dans un récipient à bord droit

---

## FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

---

## BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: [decs-bourses@admin.vs.ch](mailto:decs-bourses@admin.vs.ch)



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

## DÉCHETTERIES

Déchetterie de Chalais  
M. Alain DUBUIS

Déchetterie de Vercorin  
M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

